



Compte rendu de la réunion du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques du 30 septembre 2016

Etaient présents :

M. BLAIS, directeur de l'UFR

Mmes BOITELLE Sarah (jusqu'à 16H00) - CATTEY Hélène - JOAO Olivia (jusqu'à 16H00) -
LABRUERE-CHAZAL Catherine - MOSER-JAUSLIN Lucy – PIRIO Nadine - POCHARD Isabelle -
SAVONNET Marinette (jusqu'à 17H05)- WANNEBROUCQ Amélie (à partir de 15H25)

MM. BAYARDON Jérôme - BERTIN Charles - . CAVRET Philippe - FINOT Christophe - GOUTON
Pierre - JACQUIR HOUSSEN Sabir (jusqu'à 16H05) - LECLERCQ Éric (jusqu'à 16H40) - LEURENT
Sébastien (jusqu'à 14H45) – LIRON Michel - NAGEL Johannes – RAVY Etienne - ROSSE Matthieu
(jusqu'à 16H15) - ROUX Clément - VOISIN Yvon – ZANINI Patrick

Etaient représentés :

M. FAUCHER Olivier, procuration à M. FINOT Christophe,
Mme HERBST Michaële, procuration à M. ROSSE Matthieu,
M. HERRMANN Samuel, procuration à Mme MOSER-JAUSLIN Lucy,
M. IMHOFF Luc, procuration à Mme POCHARD Isabelle,
M. JACQUIR HOUSSEN Sabir, procuration à M. GOUTON Pierre (à partir de 16H05),
M. LEURENT Sébastien, procuration à Mme POCHARD Isabelle (à partir de 14H45),
M. SUGNY Dominique, procuration à M. FINOT Christophe,

Etaient absents et excusés :

Les personnes représentées ainsi que MM. GAMBÉY Jean-François et HEINRICH Philippe

Etaient invités:

M. CABOCEL Vincent, étudiant, absent
M. DENAT Franck (Directeur ICMUB), excusé
M. DEREUX Alain (Directeur ICB), représenté par M.GRELU Philippe
M. DIPANDA Albert (Directeur ESIREM), excusé
M. FANG Shizan (Directeur du département de Mathématiques), présent jusqu'à 16H20
M. GINHAC Dominique (Directeur LE2I), excusé
M.GORDAT Gérald suppléant de Mme OMBRET Florence, absent
M.GRISON Thierry (Directeur du département IEM), présent
M.GUERIN Stéphane (Directeur du département de Physique), présent

M. JOURANI Abderrahim (Directeur IMB), excusé
M.SIRUGUE Daniel suppléant de M.RAVY, excusé
Mme VIAL Noémie, étudiante, absente
M. VUILLEMIN Bruno (Directeur du département de Chimie), présent
M.WILFART Alexandre, étudiant, absent

Services centraux de l'UFR :

M. BOILLAUD (Responsable administratif de l'UFR), présent
Mme COURVOISIER (Adjointe GRH), présente
M.VIDAL (Secrétariat de direction de l'UFR), présent
Mme GRAS (service scolarité de l'UFR), présente

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 21 juin 2016
2. Informations du Directeur
3. Budget rectificatif 2016 n°3
4. Vote sur les modifications de maquette des formations pour l'année universitaire 2016-2017
5. Capacité d'accueil en L1 rentrée 2017
6. Débat sur les maquettes de formation pour l'année universitaire 2017-2018
7. Questions diverses

M. BLAIS ouvre la séance à 14H25. Il indique les absences des membres excusés et liste les procurations reçues. Il remercie les membres de leur présence à ce conseil et leur demande s'ils souhaitent inscrire des points au titre des questions diverses. Aucune demande n'est formulée.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 21 juin 2016:

M.BLAIS demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de procès-verbal du conseil d'UFR du 21 juin 2016.

Mme BOITELLE signale une erreur sur l'orthographe de son nom.

M.VOISIN précise que son intervention du point 1.3 était d'ordre privé et demande à ce qu'elle n'apparaisse pas dans le procès-verbal. M.BLAIS n'y voit pas d'obstacle et ajoute que le conseil est une instance où on peut parler librement sans que tout soit porté au procès-verbal.

Le procès-verbal de la réunion du 21 juin 2016 du conseil de l'UFR Sciences et Techniques, ainsi modifié, est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

M.BLAIS rappelle que ce procès-verbal ainsi approuvé sera très prochainement mis en ligne sur le site de l'UFR.

2 – Informations du Directeur de l'UFR :

2.1 : M.BLAIS annonce les effectifs de la rentrée 2016.

On note une légère augmentation du nombre d'étudiants en première année de licence (430 au 30 septembre 2016 contre 420 au final l'an dernier) sachant que des inscriptions se font encore en octobre. Le flux des nouveaux arrivants est en nette augmentation (de l'ordre de 15 à 20%). Par contre le nombre de redoublants est plus faible que ce qui était attendu ce qui fait qu'au final l'augmentation des effectifs de L1 est moindre que prévue. En deuxième année de licence, l'augmentation est conséquente (250 au 30 septembre 2016

contre 190 au final l'an dernier) ce qui était prévisible car la promotion en 2015 était importante et de qualité. Pour les troisièmes années de licence, M.BLAIS n'a pas encore les chiffres exacts mais on part plutôt sur des augmentations que sur des baisses. M.BLAIS ajoute que le flux des L1 et L2 arrive petit à petit en L3.

Quelques parcours de première année de masters sont en difficulté au niveau des effectifs ce qui ne se voit pas forcément au niveau de la mention. Par ailleurs beaucoup de parcours sont mutualisés M.BLAIS espère que l'augmentation observée ces dernières années en licence arrivera jusqu'aux masters. Il indique que le constat est le même pour les deuxièmes années de master.

M.BLAIS annonce que les deux masters internationaux de deuxième année en mathématiques et en électronique ont ouvert à cette rentrée 2016.

M.BLAIS se réjouit des augmentations constatées en licence. Il ajoute que celles-ci entraîneront cependant des contraintes qu'il abordera dans un des points suivants de l'ordre du jour.

M.BLAIS demande ensuite à M.VOISIN d'indiquer les tendances pour l'antenne de l'UFR sur Auxerre. M.VOISIN annonce une baisse des effectifs sur les licences professionnelles (de l'ordre de 10 étudiants par licence contre 17 à 18 l'année passée), ce qui est dû non pas à un manque d'offres de contrats de la part des entreprises mais à un désistement du côté étudiants. Certains des étudiants partent en effet à la concurrence après avoir trouvé l'entreprise qui accepte de passer contrat avec eux. M.VOISIN fait part de son souhait de faire démarrer à l'avenir ces licences professionnelles plus tôt dans l'année pour être moins en concurrence avec ces autres formations.

M.VOISIN annonce une stabilité des effectifs sur les trois années d'ingénieur : les effectifs attendus sont de 36 en troisième année et 35 en deuxième année et 34 contrats sont déjà conclus pour la première année alors que d'autres sont encore en cours de signature.

M.VOISIN ajoute que sur le site d'Auxerre les effectifs sont très importants tant sur l'ESPE que sur la filière «génie civil » de l'IUT.

2.2 : M.BLAIS informe les membres du conseil que dans le cadre de l'Appel à Projet Pédagogie Numérique 2016 Mme ROXIN a proposé un projet qui a été retenu. Ce projet porte sur la création d'un MOOC « Gestion et analyse des données à grande envergure » et bénéficie pour sa réalisation d'une aide de 64 heures équivalent TD accordée par les services centraux de l'université.

2.3 : M.BLAIS informe les membres du conseil d'une récente modification du statut des doctorants contractuels qui a une incidence sur les activités complémentaires d'enseignement qu'ils peuvent accomplir. Les anciens contrats n'autorisaient les activités d'enseignement complémentaire qu'aux seuls doctorants contractuels ayant à cet effet un avenant à leur contrat doctoral. Les titulaires des nouveaux contrats doctoraux pourront exercer des activités complémentaires d'enseignement, toujours dans la limite annuelle de 64h heures, soit en signant un tel avenant soit en étant recruté comme vacataire d'enseignement avec autorisation de cumul.

2.4 : M.BLAIS informe les membres du conseil des mouvements de personnel qui ont eu lieu à la rentrée.

Quatre nouveaux maîtres de conférences ont été affectés à l'UFR Sciences et Techniques à cette rentrée 2016 : trois au département Mathématiques et un au département Informatique. M.VOISIN précise que ce dernier est affecté sur Auxerre.

M.BLAIS ajoute que certains enseignants-chercheurs bénéficient pour cette année universitaire 2016-2017 de CRCT (congrés pour recherches ou conversions thématiques) mais qu'ils restent affectés à l'UFR Sciences et techniques.

M.BLAIS liste ensuite les mouvements des personnels BIATSS :

au niveau des personnels titulaires

Florent VIDAL succède à Anne GAGNEPAIN au poste de secrétariat de direction de l'UFR, Anne GAGNEPAIN étant nommée quant à elle sur le poste de catégorie B du secrétariat du département chimie suite à sa réussite au concours de SAENES

Yannick DUBOIS succède à Mylène MONGIN au service scolarité, cette dernière ayant été nommée au poste de secrétariat du département Mathématiques précédemment occupé par Véronique LAHAYE qui était en contrat à durée déterminée.

Christelle THIEFIN succède à Anne-Marie DUFRESNES au poste d'agent d'entretien, cette dernière ayant été nommée à l'UFR STAPS

Stéphanie ROBIN est nommée sur le poste de secrétariat du laboratoire ICMUB précédemment occupé par Sandrine COMMARET qui était en contrat à durée déterminée.

Julie BOURDENET est affectée sur le poste de catégorie B administratif et financier partagé entre l'ICMUB et l'ICB.

au niveau des personnels en contrat à durée déterminée

Patricia BIGARNET occupe le poste du secrétariat de Chimie libéré par le départ de Florence WAKRIM à l'UFR STAPS.

Fouziya MOUSTAKIM a été reconduite 50% à l'IREM et a été affectée pour son autre 50% du secrétariat du département mathématiques au service scolarité

M.BLAIS ajoute qu'à sa connaissance madame DUFOUR Laurence et madame COMMARET Sandrine n'ont pas accepté les propositions de poste CDD que l'université leur a présentées.

M.BLAIS informe les membres du conseil que M.LIRON déménagera prochainement en Savoie et n'assistera donc plus aux conseils de l'UFR. Son siège sera à pourvoir lorsque son départ aura été officialisé par l'organisation syndicale de salariés qui l'avait désigné comme son représentant au sein du conseil de l'UFR.

M.BLAIS fait part du prochain départ en retraite de M.BOILLAUD qui interviendra en cours d'année. M.BLAIS remercie M.BOILLAUD pour tout le travail accompli au sein de l'UFR.

2.5 : M.BLAIS informe le conseil de la mise en place à l'université de Bourgogne de certificats d'université. Ce dispositif nouveau permet à des publics divers (étudiants ou extérieurs) de s'inscrire à un module d'enseignement d'une étape de formation sans suivre la totalité de la formation. Il peut ainsi être une réponse à diverses situations qui ne requièrent pas une inscription à la totalité d'un diplôme: parcours complémentaires d'UE en sus d'une inscription principale, parcours d'étudiants en mobilité internationale, parcours de formation continue, auditeurs libres... Il ne s'agit pas de mettre en place des modules de formation supplémentaires mais de compléter les effectifs de ceux existants.

M.BLAIS dit avoir reçu dans la semaine une note sur ce dispositif et invitant les composantes à réfléchir à sa mise en place. Il abordera cette question en bureau pour voir ce qui peut éventuellement être fait au niveau de l'UFR.

2.6 : M.BLAIS annonce les événements à venir au sein de l'UFR.

L'Union des Professeurs de Physique et Chimie (UdPPC) tiendra son congrès national sur le campus de Dijon durant la période de suspension des cours des vacances de Toussaint. Cette manifestation importante se déroulera au sein de l'UFR Sciences et Techniques mais aussi au sein de l'UFR Sciences et Vie de la Terre et de l'Environnement et au sein de l'UFR Lettres et Philosophie. M.BOILLAUD précise que la convention de mise à disposition des locaux sera signée par la direction générale des services de l'Université puisqu'elle concerne plusieurs composantes ce qui aura un impact sur la part de recettes conservée par les services centraux.

La fête de la Science aura lieu dans les locaux de Latitude 21 les 15 et 16 octobre prochains.

2.7 : M.BLAIS informe le conseil que les enseignants-chercheurs ont récemment reçu la note sur la prochaine campagne de pluri annualisation. Les enseignants doivent être informés très tôt dans l'année mais la décision de l'UFR sur les demandes présentées n'est à prendre qu'en février. Un conseil restreint sera donc réuni en février après le retour des demandes. M.BLAIS rappelle que ce principe de pluri annualisation est de faire d'abord plus d'heures d'enseignement pour pouvoir ensuite en faire moins et que l'UFR doit, pour chaque demande, d'abord se prononcer sur l'autorisation de pluri annualiser puis, en fin de période de pluri annualisation, sur l'autorisation de récupérer les heures faites en plus. Ces heures sont payées en heures complémentaires si leur récupération n'est pas autorisée.

M.BLAIS ajoute que ce conseil restreint de février aura également à se prononcer sur 2 demandes de changement d'affectation de composante.

2.8 : M.BLAIS informe les membres du conseil que les élections pour le renouvellement partiel au conseil d'UFR auront lieu fin novembre et concerneront uniquement le collège des usagers.

Mme BOITELLE demande quel est le nombre de sièges à pourvoir. M.BOILLAUD lui répond que les actuels statuts de l'UFR prévoient 4 sièges pour les représentants du cycle licence, 3 sièges pour les représentants du cycle master et 2 sièges pour les représentants du cycle doctorant. Il ajoute que ces informations seront précisées par l'arrêté électoral qui sera prochainement pris par le président de l'université.

Mme BOITELLE demande si les étudiants peuvent faire des annonces dans les amphithéâtres pour solliciter des candidatures. M.BLAIS lui répond que cela est possible à condition d'avoir l'accord préalable de l'enseignant qui dispense le cours.

2.9 : M.BLAIS rappelle aux membres du conseil qu'il souhaite lancer un travail sur la mise à jour des statuts de l'UFR. Il est en effet nécessaire de revoir certains points, comme la question des sous-collèges étudiants qui est en contradiction avec le code de l'Education, mais aussi de réfléchir à d'autres comme par exemple la durée des mandats des directeurs de département que M.BLAIS estime trop courte. Ce travail sera aussi l'occasion de mettre en place un règlement intérieur qui devra notamment préciser les mesures à appliquer dans certaines situations (ex : utilisation du téléphone portable).

3 – Budget rectificatif 2016 n°3:

M.BLAIS projette le tableau de présentation du BR3 tel qu'il a été transmis aux membres du conseil. Il présente deux points essentiels de ce projet de budget à savoir :

l'inscription du remboursement par l'UFR du dépassement de son enveloppe attribuée sur 2016 pour les primes de charges administratives de responsabilités pédagogiques. Ce dépassement s'élevait à 12 255 euros.

un niveau de recettes de taxe d'apprentissage à hauteur des prévisions soit environ 30 000€ de plus que ce qui avait été prévu en dépenses au niveau des départements d'enseignement. L'UFR a en effet reçu au niveau global plus de taxe d'apprentissage que l'année passée même s'il existe de fortes disparités entre les départements. Ce supplément de recettes pourra permettre de financer certains des projets encore en attente sur la liste qui avait été validée par le bureau de l'UFR.

M.BOILLAUD commente ensuite le tableau de présentation du BR3. Ce tableau détaille comme les fois précédentes les mouvements de crédits par origine de financement (**colonne**) et par département, service de l'UFR ou laboratoires concernés avec précision à chaque fois des masses budgétaires concernées (**ligne**). Le tableau précise aussi les structures budgétaires concernées par ces mouvements (en général l'UFR Sciences et Techniques mais aussi les services centraux pour ce qui est de la part de la charge d'enseignement à financer par l'UFR)

Les deux premières colonnes indiquent les changements de masse budgétaire qui ont été opérés

d'une part entre la section de fonctionnement et la masse salariale pour transférer au pôle finances de l'université les crédits correspondant au coût du dépassement par l'UFR de son enveloppe accordée pour les PRP/PCA (12 255 € pour 300H valorisées à 40,91€)

d'autre part entre la section de fonctionnement et section investissement (55 000€) pour financer les projets décidés par le bureau dont :

- 20 000 € pour le département chimie (acquisition de gros matériels pour l'enseignement : 1 chromatographie, 1 four, 1 viscosimètre)
- 10 000 € pour le département IEM (renouvellement matériels informatiques)
- 9 000 € pour le département mathématiques dont changement éventuel de massicot si cette nécessité est confirmée d'un point de vue sécurité
- 3 000 € vidéoprojecteur amphithéâtre PARIS

Les autres colonnes indiquent les mouvements (en plus ou en moins) sur les recettes

- restitution par la fédération de recherche de 10000€ de crédits sur les 30 000€ reçus au budget initial
- annulation d'une recette prévue en masse salariale pour financement d'une équivalence horaire recherche qui n'a finalement pas été demandée
- ajustement de la recette de taxe d'apprentissage qui s'élève au final à 3 000€ au-delà du niveau de la prévision optimiste faite au budget initial (65 000€ mais dont 27 000€ étaient mis en réserve de précaution). M.BOILLAUD rappelle que les recettes de taxe d'apprentissage étaient de 46 000€ en 2015.
- 6000 € de prévision de recette pour le colloque UDPPC sur la base des tarifs votés par le conseil de l'UFR en février 2015
- 3 000 € de recettes nouvelles de reprographie pour le département mathématiques
- 110 000€ de nouvelles recettes pour le LE2I provenant pour l'essentiel de financement FEDER et SATT pour des investissements sur la plateforme 2D/2D+/3D et de prestations internes effectuées sur cette même plateforme et sur l'imprimante 3D.

M.VOISIN souhaiterait que le terme ITII régulièrement utilisé pour désigner le centre financier de l'antenne de l'UFR sur Auxerre soit remplacé par le terme « génie industriel » ou « sciences et techniques Auxerre ».

Aucune autre question ou remarque n'est formulée sur ce projet de budget rectificatif.

M.BOILLAUD précise que ce projet de BR3 a été envoyé au pôle finances le 16 septembre dernier et sera intégré au BR3 de l'université qui sera soumis au vote du conseil d'administration le 19 octobre prochain.

Il informe ensuite les membres du conseil que le calendrier des opérations de fin d'exercice pour l'année 2016 sera encore plus contraint que celui des années précédentes car les opérations de fin de clôture vont se dérouler dans le contexte particulier de la mise en place effective de la GBCP à compter du 1er janvier 2017. La date de fin de saisie des commandes est fixée au 18 novembre et la date de fin de saisie des services faits est fixée au 1^{er} décembre. M.BOILLAUD insiste sur la nécessité d'anticiper au maximum les commandes et de s'assurer qu'elles pourront toutes être livrées ou exécutées avant le 1^{er} décembre.

M.BLAIS soumet au vote du conseil le projet de budget rectificatif n°3 de l'UFR Sciences et Techniques pour l'exercice 2016.

Le projet de budget rectificatif n°3 de l'UFR Sciences et Techniques pour l'année 2016 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

4 - Vote sur les modifications de maquette des formations pour l'année universitaire 2016:

M.BLAIS annonce qu'il présentera ce point en deux temps. Le conseil sera déjà consulté sur les demandes de modification de maquettes motivées par des raisons pédagogiques puis, dans un second temps, sur les propositions de modifications de maquettes en lien avec le contexte budgétaire.

4.1 : M.BLAIS projette la demande de modification des fiches filières du M1 et du M2 PCMM. M. CHATEAU-CORNU souhaite réorganiser ces deux années de formation en modifiant certains intitulés de modules, certains volumes horaires, certains coefficients de contrôle continu et quelques modalités d'évaluation selon le détail donné par le document qui a été envoyé aux membres du conseil.

M.BERTIN, directeur du LAST, présente ensuite sa demande qui porte sur la modification des modalités de contrôle des épreuves d'anglais pour toutes les étapes de formation. Tous les modules seront évalués par un

contrôle continu intégral avec possibilité d'une épreuve de rattrapage pour les étudiants empêchés. M.BERTIN précise que cette session de rattrapage sera organisée notamment pour les étudiants qui ont une activité professionnelle.

Mme CATTEY demande comment sera précisé le type de contrôle continu sur les fiches filières. M.BERTIN lui répond que les fiches filières mentionneront le type « contrôle continu intégral ».

M.BLAIS soumet au vote du conseil les modifications des fiches filières du M1 et du M2 PCMM et les demandes de modification des modalités d'évaluation des modules d'anglais. Ces demandes de modifications de fiches filières sont approuvées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

4.2 : M.BLAIS annonce que deux propositions de modifications de maquettes ayant un impact budgétaire seront soumises au vote du conseil, la première porte sur la première année de licence et la seconde sur la troisième année de licence sciences pour l'ingénieur parcours électronique en anglais dispensée sur le site du Creusot.

Avant de présenter ces propositions de modifications de maquettes, M.BLAIS rappelle qu'au conseil du 21 juin avaient été évoquées les restrictions budgétaires annoncées par la présidence de l'université et les mesures à mettre en place pour réduire la charge d'enseignement. Après débat il avait été proposé que le bureau de l'UFR déciderait de ce qui serait mis en œuvre dès qu'aura été connue la notification de l'enveloppe et qu'il en serait rendu compte à la rentrée au conseil d'UFR.

M.BLAIS expose l'historique des notifications successives qu'il a reçues depuis juillet.

Il projette la première notification provisoire qu'il a reçue début juillet. Cette notification accordait une enveloppe de 31 552 heures pour la charge d'enseignement et précisait qu'il fallait supprimer les cours intégrés et qu'il fallait réduire les volumes horaires de 20%. M.BLAIS a immédiatement alerté l'équipe de gouvernance sur l'insuffisance de cette enveloppe. Il a rencontré M.BOUTAUD et M.WEGMANN courant juillet et courant août mais rien n'avait changé en août.

En l'absence de consignes nouvelles, le bureau a travaillé fin août sur la suppression des cours intégrés en première année de licence et sur une réduction de 10% du volume horaire de cette première année de licence le passant de 550 heures à 500 heures de présentiel. Ces mesures font l'objet de la proposition de modification de maquette de la première année de licence.

Ce n'est qu'à l'occasion de l'assemblée générale qu'il avait organisée le mercredi 9 septembre après-midi que M.BLAIS a appris de M.WEGMANN que l'enveloppe accordée à l'UFR serait revue à la hausse à environ 36 000 heures.

M.BLAIS se félicite que l'assemblée générale du 9 septembre ait rassemblé autant de monde et ait permis à des avis différents de s'exprimer.

Il a reçu le 12 septembre une deuxième notification provisoire chiffrant à 35 973 heures l'enveloppe accordée à l'UFR Sciences et Techniques pour sa charge d'enseignement. Par contre la dotation de fonctionnement indiquée dans cette notification avait diminué par rapport à celle indiquée dans la notification précédente. Suite à une demande insistante de sa part et de celle de M.BOILLAUD auprès des vice-présidents et du pôle finances, une troisième notification lui a enfin été communiquée le 19 septembre confirmant cette enveloppe de 35 973 heures mais corrigeant légèrement à la hausse la dotation de fonctionnement.

M.BLAIS projette cette troisième notification provisoire. Il explique que l'enveloppe de 35 973 heures accordée est encore inférieure à ce qui a été réalisé sur l'année 2015-2016 et qu'elle ne sera pas suffisante au regard des augmentations d'effectifs attendues et des ouvertures de nouvelles formations et ceci malgré la suppression des cours intégrés et la réduction des volumes horaires en première année de licence. Il explique que les 5 940 heures intégrées dans cette enveloppe qui restent à la charge de l'UFR correspondent à la charge prévisionnelle d'enseignement pour laquelle l'UFR bénéficie de financements propres (SEFCA, Maison de l'Entreprise sur Auxerre). Cette estimation résulte de ce qui a été réalisé sur l'année universitaire

2015-2016. L'enveloppe limitative que ne doit pas dépasser l'UFR pour les formations financées par l'université est donc de 30 033 (= 35 973 – 5 940).

M.BLAIS présente ensuite la seconde proposition de modification de fiche filière avec impact budgétaire qui concerne la troisième année de licence sciences pour l'ingénieur parcours électronique en anglais dispensée sur le site du Creusot. Cette formation rentre dans les critères des formations à petit flux dont l'université ne reconnaît que 80% de la charge d'enseignement.

M.BLAIS avait demandé aux directeurs de département s'ils souhaitaient faire des réductions d'horaire sur leurs formations à petits effectifs. Il a échangé sur ce sujet avec M.DEMONCEAUX responsable de la L3 SPI sur le Creusot. M.DEMONCEAUX proposait initialement de payer les heures de cours magistral en heures de cours de travaux dirigés. M.BLAIS lui a répondu qu'il doutait de la régularité de cette mesure sur le plan réglementaire. Il rappelle sur ce point l'arrêt du tribunal administratif de Lyon qui a annulé la décision de l'université de Lyon 2 de payer des cours magistraux en heures de cours de travaux dirigés. M.BLAIS ne souhaite pas se mettre dans l'illégalité. Il n'appliquera cette mesure que si l'université la décide. Il n'est pas opposé par contre à ce que la fiche filière de la formation soit modifiée pour passer officiellement ces cours magistraux en cours de travaux dirigés si les responsables de la formation le demandent ce qui n'a pas été le cas pour la L3 SPI du Creusot.

M.BLAIS décrit la proposition de modification de la fiche filière de la L3 SPI du Creusot qui porte sur une réduction de 10 heures pour deux modules.

M.BLAIS dit que pour la deuxième année de licence il a demandé à ce qu'on augmente la taille des groupes plutôt que de réduire le volume horaire d'enseignement.

Mme JOAO dit qu'elle a assisté parfois à un TD en deuxième année de licence qui se déroulait en amphithéâtre avec plus de 50 étudiants. M.BLAIS lui dit que tel n'est pas le cas et que, si cela s'est effectivement produit, cela était certainement dû à la mise en place tardive des emplois du temps. Il demande à Mme JOAO de lui préciser de quel cours il s'agissait.

M.GUERIN revient sur la L3 SPI du Creusot et demande si les cours magistraux ont finalement été transformés en travaux dirigés. M.BLAIS lui répond que non, que la modification a seulement porté sur la réduction horaire de 10 heures de deux modules comme expliqué précédemment.

M.BLAIS présente ensuite un projet de motion qu'il fait distribuer et sur lequel il souhaite que le conseil se prononce avant de voter sur les deux propositions de modifications de maquettes dont il vient d'être débattu. Il déclare qu'il a échangé sur ce projet de motion avec l'assesseur à la pédagogie et avec l'assesseur à la recherche et qu'il l'a présenté ce matin aux membres du bureau. Il lui semble important de marquer les effets négatifs tant des mesures de restriction budgétaire imposées que du calendrier de leur mise en œuvre. Il explique que si la notification reçue début juillet avait été plus réaliste, elle aurait permis de travailler plus en amont et de débattre plus tôt dès la rentrée.

M.BERTIN fait remarquer qu'on est contraint de choisir la moins mauvaise des solutions et que la qualité des enseignements va en pâtir. Il pense que la motion doit aller plus haut, notamment vers l'association des UFR de Sciences et Techniques et vers la conférence des présidents d'université. Il pense qu'il faut aller plus haut en cette période électorale.

Mme POCHARD demande si le délai du 5 octobre pour modifier les fiches filières (soit 1 mois après la date de rentrée) sera respecté. M.BLAIS lui répond que les étudiants de première année n'ont pas encore reçu la fiche filière et que dans la pratique ils n'ont plus de cours intégrés. Mme POCHARD fait remarquer que pour l'instant les étudiants ignorent qu'il leur sera appliqué une réduction de 10% du volume horaire.

Mme PIRIO se rappelle que le conseil d'administration de l'université devait adopter une disposition devant permettre de modifier les fiches filières tout au long de l'année. M.BLAIS indique qu'à sa connaissance le conseil d'administration a abordé cette question mais qu'il ignore si cela a été acté officiellement.

M.BLAIS revient sur la question de Mme POCHARD pour préciser qu'à son avis ce sont surtout les modifications des modalités de contrôle de connaissance qui ne peuvent plus intervenir au-delà du délai d'un mois après la date de rentrée.

M.BLAIS rappelle qu'à son avis l'enveloppe accordée pour la charge d'enseignement pour l'année universitaire 2016-2017 sera dépassée. Des pistes de financements complémentaires sont à étudier, soit externes à l'UFR soit en interne.

Il évoque tout d'abord l'aide possible des laboratoires de recherche. Il fait état sur ce sujet de la proposition émise par un laboratoire de l'UFR de cofinancer à 50% la charge d'une première année de master ayant un effectif très faible, par crainte de perdre définitivement ce master. M.BLAIS a demandé que l'engagement du laboratoire porte également sur l'année prochaine pour la deuxième année de ce master.

M.BLAIS dit ensuite que des pistes sont à étudier en interne comme par exemple faire gérer globalement au niveau de chaque département le financement des 20% de charge des éventuelles formations à faible effectif dans la continuité de la directive donnée par le président de l'université dans son courrier d'avril dernier qui précisait que les formations à petits flux ne seront financées qu'à 80% de leur charge d'enseignement. Il ajoute qu'il faudra également voir si les finances 2017 de l'UFR pourront permettre de financer une partie du dépassement de la charge d'enseignement ou si des transferts sont possibles d'un poste à un autre, comme par exemple diminuer le montant des PRP-PCA pour augmenter les heures d'enseignement.

M.GOUTON propose sur le ton de la plaisanterie de cotiser pour donner à l'université. Il déclare regretter sincèrement la situation actuelle de contraintes budgétaires et dit qu'on devrait être heureux d'avoir plus d'étudiants qu'avant. M.BLAIS dit qu'il est effectivement heureux de voir le nombre d'étudiants augmenter à l'UFR.

Mme MOSER-JAUSLIN demande quelle est l'économie restant à réaliser après la suppression des cours intégrés et la réduction des volumes horaires en première année de licence. M.BLAIS lui répond qu'à son avis la charge finale globale devrait se situer aux alentours des 37 500- 38 000 heures après cette suppression des cours intégrés et cette réduction des volumes horaires. Il précise que cependant il ne connaît pas pour l'instant la part des formations bénéficiant de financements propres.

M.BLAIS ajoute que certains efforts sont déjà faits par les responsables de formation et les enseignants en matière de taille de groupes notamment. Il cite l'exemple du M1 CAC-QESIS.

M.BLAIS pense avoir une estimation plus fiable au 20 octobre, date de fermeture du logiciel services. A cette date les effectifs seront connus ainsi que les nombres de groupes par modules. Il ajoute que Mme AMARDEIL et M. JACQUIR pourront dès la semaine prochaine approcher l'estimation de la charge d'enseignement de la L1 et de la L2.

Il informe les membres du conseil que cette année le logiciel services alertera dès qu'on atteindra l'enveloppe autorisée. Il rappelle que ne sont comprises dans cette enveloppe de 35 973 heures que les heures des formations portées par l'UFR Sciences et Techniques, à l'exclusion donc des heures faites dans les formations de l'UFR SVTE ou de l'UFR Sciences Humaines.

M.BLAIS revient sur la motion qu'il a distribuée. Il propose de voter sur le principe même de la motion, celle-ci pouvant ensuite être amendée avant d'être transmise au conseil d'administration.

Mme MOSER-JAUSLIN pense qu'il est délicat de voter sur un texte qui pourra ensuite être modifié. C'est aussi l'avis de M.GOUTON.

M.GUERIN et M.BLAIS font valoir que le bureau aura pour mission d'amender ce texte sur la base des propositions qui seront remontées par les membres du conseil.

M.ZANINI dit comprendre les arguments exposés dans la motion présentée par M.BLAIS mais qu'il n'a cependant pas tous les éléments du contexte global de contraintes budgétaires pour pouvoir se prononcer.

M.GRISON trouve qu'il y a eu trop peu de discussions en conseil sur le contenu de cette motion pour pouvoir donner mandat au bureau.

M.BLAIS répond que justement il souhaite laisser du temps de réflexion à chacun plutôt que de faire voter la motion en l'état.

M.BLAIS soumet au vote du conseil le principe d'envoyer la motion proposée en précisant que chacun a le droit de demander un amendement à celle-ci et que le texte final sera validé par le bureau de l'UFR avant envoi au président de l'université.

Le principe d'envoyer la motion proposée, avec possibilité d'amender celle-ci via le bureau de l'UFR, est approuvé à la majorité des suffrages exprimés.

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 2

M.BLAIS précise que les amendements devront être transmis par un membre du conseil de l'UFR et qu'ils devront parvenir aux directeurs de départements avant le jeudi 6 octobre pour permettre au bureau de finaliser le texte le vendredi 7 octobre.

M.BLAIS soumet ensuite au vote du conseil les propositions de modifications des fiches filières de la première année de licence et la troisième année de licence sciences pour l'ingénieur parcours électronique en anglais.

Les propositions de modifications des fiches filières de la première année de licence et la troisième année de licence sciences pour l'ingénieur parcours électronique en anglais sont approuvées à la majorité des suffrages exprimés.

Pour : 21

Contre : 1

Abstentions : 4

M.BLAIS revient sur la dotation de fonctionnement et retrace l'historique des différentes notifications provisoires qu'il a reçues pour cette dotation. Le montant mentionné sur la première notification provisoire que l'UFR a reçue en juillet était de 90 000 €. Cette dotation de fonctionnement est désormais nette de provisions pour amortissements, celles-ci n'étant plus gérées en comptabilité budgétaire à compter du 1^{er} janvier 2017 pour raisons de nouvelles procédures budgétaires (GBCP). Le président de l'université a ensuite annoncé en juillet que les dotations allaient être revues à la hausse, la réduction initiale de 20% passant à 5%. Or la dotation mentionnée dans la seconde notification provisoire reçue le 12 septembre était de 82 500 €. Suite à notre étonnement le pôle finances nous a alors informés qu'entre les deux notifications, une dotation de fonctionnement de 15 000 € avait été accordée au site d'Auxerre par diminution de 7 500 € sur chacune des dotations de l'IUT Dijon-Auxerre et de l'UFR Sciences et Techniques. Après avoir insisté tant auprès du pôle finances que de M.DELMAS pour faire valoir que néanmoins le compte n'y était pas, l'UFR a reçu le 19 septembre une troisième notification provisoire mentionnant une dotation de fonctionnement de 92 500€.

M.BOILLAUD précise que le montant des provisions pour amortissement qui a été défalqué de la dotation de l'UFR a été calculé à hauteur des sommes provisionnées en 2016 et inclut les provisions des laboratoires LE2I et IMB. Il s'en est étonné auprès du pôle finances qui lui a expliqué que les dotations des laboratoires LE2I et IMB ne devraient pas baisser par rapport à 2016 et que l'UFR devait donc récupérer auprès de ces deux laboratoires les sommes correspondant à leurs provisions pour amortissement de 2016.

M.BLAIS a abordé avec M.VOISIN la question de la diminution de 7 500 € de la dotation de l'UFR Sciences et Techniques destinée à abonder le site d'Auxerre et l'a informé que cette somme serait compensée pour l'UFR par un prélèvement sur les recettes en provenance de l'ANIFOP d'Auxerre. Il a encouragé M.VOISIN à dorénavant faire supporter sur les finances du site d'Auxerre des dépenses qu'il finançait jusque-là sur des crédits de l'UFR Sciences et Techniques.

M.VOISIN signale qu'il n'avait pas été informé préalablement de ce qui avait été décidé pour la dotation de fonctionnement du site. Il déplore un manque de transparence dans le calcul des sommes attribuées et s'inquiète de l'absence de clés de répartition.

M.BLAIS souligne qu'il a mentionné ce point dans la motion proposée. Il évoque le fait qu'au début de l'été il avait proposé à ses collègues directeurs d'UFR de jouer entre eux la transparence sur les enveloppes horaires attribuées au titre des charges d'enseignement et que pour initier la démarche il leur avait communiqué le montant de l'enveloppe attribuée à l'UFR Sciences et Techniques. Il a été le seul à le faire et n'a jamais rien reçu en retour de ses collègues.

M.VOISIN pense que c'est le moment actuellement pour insister sur la mise en place de critères de répartition.

M.GRISON déclare que le calcul de la première enveloppe de 31 500 heures notifiée début juillet avait dû être fait à la louche.

M.VUILLEMIN demande quand est-ce qu'il sera possible d'appréhender les finances de l'an prochain car il est important de pouvoir prévoir.

M.GOUTON demande si on a une idée de l'évolution la dotation de fonctionnement sur les années précédentes. M.BLAIS lui répond qu'on connaît celles des 4 dernières années. Il ne sait pas pour les années antérieures mais il solliciterait si besoin la mémoire de M.GRISON.

M.BLAIS annonce qu'il réunira un conseil fin octobre-début novembre pour soumettre le projet de budget de l'exercice 2017.

5 -Capacité d'accueil en L1 rentrée 2017:

M.BLAIS dit avoir rajouté ce point à l'ordre du jour car il a reçu récemment des services centraux un courrier sur cette question et demandant à chaque UFR un retour pour mi-octobre sur les capacités d'accueil limitées à mettre en place ou non à la rentrée 2017.

Il pense que la mise en place d'une capacité d'accueil a une efficacité très limitée puisque même avec cette capacité l'UFR sera obligé en fin de course d'accepter les néo-entrants de l'académie et que, sans cette capacité, on peut toujours refuser pour raisons pédagogiques les réorientés internes et externes. La mise en place d'une capacité d'accueil n'aura donc d'effet potentiel que sur les redoublants et les néo-bacheliers hors académie.

M.BLAIS ajoute que la réponse de l'UFR est à donner tôt pour pouvoir paramétrer l'application APB qui ouvre en janvier. Il rappelle que Mme GRAYOT-DIRX a dit dans une réunion de directeurs de composante qu'au final la décision de mettre en place une capacité d'accueil dans telle ou telle UFR pour la rentrée 2017 serait prise par l'équipe de gouvernance de l'université. Néanmoins il souhaite donner son avis sur cette question même s'il n'en sera pas tenu compte.

M.BLAIS précise que 80% des néo-entrants sont titulaires d'un bac S.

Mme WANNEBROUCQ demande quel est le taux de réussite des bacheliers technologiques. Elle préférerait qu'on étudie les dossiers plutôt que de tirer au sort. Elle demande ce que veut dire capacité indicative. M.BLAIS lui répond que c'est une information qui permet éventuellement des transferts entre parcours de licence.

Mme WANNEBROUCQ demande quel est le pourcentage de redoublants. M.BLAIS lui répond que c'est assez fluctuant.

Mme WANNEBROUCQ dit que la licence Sciences et Techniques est vue par les étudiants comme « je n'ai rien, je vais aller en fac ». Elle pense qu'il faudrait leur faire savoir que la possibilité de redoubler est très limitée. Elle demande comment pourra être fixée la limite pour les redoublants.

M.BLAIS rappelle que le choix peut se faire par tirage au sort. Il n'est pas certain qu'il puisse se faire selon l'ordre d'arrivée c'est-à-dire en fonction de la date d'inscription administrative.

M.BERTIN estime le terme « capacité » très ambigu puisque l'UFR n'a aucune maîtrise de son choix.

M.BLAIS rappelle que si toutes les structures autour de l'UFR mettent des capacités d'accueil limitées, il sera risqué de ne pas en mettre.

M. LECLERCQ déclare qu'il y a quelques années, l'UFR accueillait 900 étudiants en DEUG. Il demande pourquoi on refuserait des étudiants puisque les formations de l'UFR ouvrent sur des débouchés.

Mme GRAS dit que les redoublants ne passent pas par APB.

M.BLAIS annonce qu'il doit effectivement vérifier ce qu'il en est des redoublants et qu'il faudra également se renseigner sur la réalité de l'effet de « trop plein » des autres universités alentours qui ont mis des capacités d'accueil.

Plus personne n'ayant de question sur ce point de l'ordre du jour, M.BLAIS soumet au vote du conseil la proposition de mettre une capacité d'accueil pour l'UFR Sciences et Techniques pour la rentrée 2017.

Cette proposition de mettre une capacité d'accueil pour l'UFR Sciences et Techniques pour la rentrée 2017 est rejetée à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 7

Contre : 12

Abstentions : 5

6 – Débat sur les maquettes de formation pour l'année universitaire 2017-2018:

M.BLAIS souhaite aborder 2 sujets de débat, le premier portant sur l'appel à projets actuellement en cours dans le cadre du programme I-SITE pour des masters en anglais et le second portant sur la question de savoir s'il faudra réduire le volume horaire de la future offre de formation

M.BLAIS ajoute au sujet de l'appel à projets I-SITE qu'il ignore qui doit déposer le projet et à quel titre. Il ne sait pas non plus si l'UFR doit valider les projets déposés et ce qu'il en sera du financement. IL dit que l'UFR ne s'opposerait pas aux projets déposés s'ils sont dans la future offre mais qu'elle pourrait s'y opposer s'il s'agissait de nouveaux masters dont le financement ne serait pas garanti.

M.BLAIS déclare donc être dans l'expectative sur ce dossier et sollicite les réflexions des membres du conseil. Il rappelle que c'est M. Christophe FINOT qui est en charge des masters et qu'il sera l'interlocuteur de l'UFR pour toutes les questions concernant ce dossier et les projets présentés.

Mme CATTEY demande si on doit donner le bâton pour se faire battre. Les équipes d'enseignants et l'UFR ont déjà beaucoup réfléchi sur la future offre de formation et elle pense qu'il serait dommage de modifier cette offre avant qu'elle ne soit validée, surtout si on ne connaît pas les éventuelles contraintes de la mise en place de ces nouveaux masters.

M.FINOT partage cet avis et pense qu'il faut attendre de mieux connaître le cadre de cet appel à projets avant d'y répondre.

M.BLAIS dit qu'il souhaite aussi attendre que l'université fixe un cadre plus précis.

M.GRISON pense qu'on connaît déjà certains éléments du cadre, notamment en terme de contraintes budgétaires si on se réfère à la réduction de 35 000 heures à faire sur 3 semestres au niveau global de l'université sur son offre de formation telle que l'a annoncé le président. Il déclare qu'on sait ce qui nous attend et qu'il faut anticiper le fait que certaines formations devront fermer.

M.GOUTON demande si on connaît la charge d'enseignement estimée pour la prochaine offre de formation. M.BLAIS lui répond que la soutenabilité a été chiffrée au printemps dernier sur la base des effectifs de l'année 2014-2015 mais que depuis cette époque les effectifs ont fortement évolué.

M.FINOT estime que le nombre de 35 000 heures annoncé comme objectif de réduction sur l'offre de formation de l'université ne tient pas car personne n'a de visibilité sur les prochaines années à venir. Il ajoute qu'il n'y a plus de réduction possible à faire sur les licences.

M.GRISON confirme qu'on est à un niveau très bas pour les licences. Il dit avoir appris avec stupeur récemment que le volume des deux années de GEIPI était de 1 800 heures.

M.VOISIN précise que la CTI fixe un minimum de 2 000 heures de formation sur 3 ans et de 1 800 heures pour les formations en apprentissage.

M.GRISON rappelle les propos tenus par M.BOUTAUD lors de l'assemblée générale de l'UFR du 9 septembre et qui disait que la pédagogie ne passait pas forcément par une augmentation des heures. Il n'est pas d'accord avec ce que sous-entendent de tels propos. Il rappelle que les IUT et les classes préparatoires disposent d'un volume de 750 heures de formation par an.

M.VOISIN estime qu'il faudrait s'interroger sur l'utilité de certaines classes préparatoires, notamment dans l'actuelle période de forte difficulté où il conviendrait d'éviter de faire ce qui peut être fait ailleurs.

Mme LABRUERE-CHAZAL souligne qu'aucun responsable ne sera d'accord pour fermer sa formation et qu'il sera difficile de décider en conseil. M.BLAIS en convient et dit que c'est pour cela qu'il souhaitait engager un premier débat en conseil et non un vote.

Mme CATTEY demande si à effectifs constants la future offre de formation est plus onéreuse ou non. M.BLAIS lui répond qu'elle se situe à peu près au même coût. Il ajoute que c'est surtout le volume horaire en master qui fait question. Les masters recherche se situent dans la fourchette habituelle mais les masters professionnels sont plus près de 900 heures.

M.VUILLEMIN s'étonne que le choix des formations à fermer ne soit pas fait au niveau de l'université. Il ajoute que ces choix pourraient être faits à partir des fiches d'évaluation de l'HCERES

Mme SAVONNET suggère que les responsables pédagogiques des masters professionnels ouvrent leurs formations à l'alternance ce qui ramènerait des financements complémentaires.

M.GOUTON pense qu'on ne peut pas appliquer les contraintes de l'alternance à tous les masters professionnels.

Mme WANNEBROUCQ dit entendre difficilement cet argument car elle estime que si ces masters professionnels débouchent sur des emplois effectifs, il ne devrait pas y avoir de difficultés majeures à leur trouver des supports d'alternance.

M.GOUTON dit que le coût d'un contrat professionnel est plus élevé pour l'entreprise que le coût d'un stagiaire. Il propose d'augmenter les frais d'inscription des étudiants.

M.ZANINI informe le conseil que le nombre de contrats de professionnalisation a diminué dans les industries du secteur de la chimie mais que la branche professionnelle avait cependant décidé de maintenir son effort dans ce domaine pour les entreprises de moins de 300 salariés.

M.LIRON évoque un projet gouvernemental visant à intégrer le coût des stagiaires dans la masse salariale.

7 – Questions diverses :

Aucune question diverse n'étant posée, M.BLAIS lève la séance à 17H15.

Annexe au compte rendu de la réunion du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques du 30 septembre 2016

motion du conseil de l'UFR Sciences et Techniques du 30 septembre 2016 adressée à monsieur le Président de l'université de Bourgogne le 10 octobre 2016

Les membres du conseil de l'UFR Sciences et Techniques tiennent par la présente motion à exprimer leur désaccord avec la gouvernance de l'uB sur les mesures de restrictions budgétaires qu'elle impose et sur le déroulement calendaire des différentes procédures. Cela nuit au débat institutionnel et à la mise en place d'actions qui résultent de ces nouvelles contraintes.

Les restrictions budgétaires ont entraîné tout d'abord des gels de poste et la non-ouverture de postes d'ATER : il s'ensuivra une surcharge de travail pour toutes les catégories de personnel amplifiée par l'augmentation conséquente des effectifs dans l'UFR. De plus, ces restrictions budgétaires sont apparues dans la notification budgétaire sous la forme d'une diminution des crédits de fonctionnement et d'une dotation en heures de 10% inférieure à un prévisionnel raisonnable : cela se traduira par une dégradation de l'ensemble des formations de l'UFR avec des changements soit de contenu pédagogique soit de méthode pédagogique.

Enfin, la seconde notification budgétaire a été annoncée après la rentrée universitaire et la troisième moins de deux semaines avant ce conseil, ce qui empêche tout débat constructif et prises de décisions au sein de l'UFR.

Les membres du conseil sont conscients que c'est l'ensemble des composantes de l'uB qui est concerné mais estiment inacceptable de toucher au cœur de nos missions de façon aussi essentielle sans qu'il y ait plus d'échanges et de transparence. Malgré les demandes répétées aucune explication satisfaisante n'a été fournie. Il serait bon de définir à l'avenir des indicateurs concrets. L'inquiétude est aussi de mise en ce qui concerne la future offre de formations : il est urgent de fixer des limites pour ne pas vider entièrement les contenus de leurs sens.